

La MSA POITOU est composée de dix réseaux d'élus. Ces réseaux ont notamment pour rôle d'animer les territoires en lien avec les adhérents et les partenaires locaux. Interview de Pierre Berthelot, président du réseau des élus du Bocage Bressuirais, pour le mandat 2020/2025.

Une fiche mémo créée à destination des stagiaires et des apprentis

En quelques mots, quelles sont vos missions et les caractéristiques agricoles de votre territoire ?

La mission du président d'un réseau d'élus sur un territoire est de veiller au fonctionnement démocratique de ce premier échelon qui rassemble les délégués cantonaux des trois cantons du Bocage Bressuirais. À partir de nos réalités de terrain, nous pouvons proposer des animations, des informations, voire des outils. Ce territoire a une zone d'élevage assez dense, l'emploi de salariés agricoles est important au sein même des exploitations d'élevage et de l'activité de la transformation agroalimentaire, très présente sur le territoire également.

Cette année, votre action a été l'élaboration d'une « fiche-mémo », sur les droits des stagiaires et des apprentis en milieu agricole. Elle s'articule pleinement avec l'essor et l'évolution de l'apprentissage.



Pierre Berthelot, président du réseau des élus du Bocage Bressuirais.

Comment avez-vous identifié les besoins de ce territoire ?

Plusieurs élus MSA du Bressuirais sont employeurs d'apprentis ou accueillent des stagiaires. La sécurité au travail, la connaissance des droits et devoirs de chacun leur posent souvent questions. Ces difficultés semblent être un casse-tête, voire un risque pour les employeurs en particulier.

Nous avons donc souhaité concevoir un outil réglementé pour répondre aux difficultés de terrain et faciliter le recrutement et la formation des jeunes qui sont essentiels pour l'avenir de nos professions agricoles. La fiche mémo est accessible à tous sur le site « MSA POITOU », Espace Employeurs/Embauche et Déclarations/Déclaration d'embauche et contrats/Droits des stagiaires et apprentis.

Grâce à quels partenaires de terrain avez-vous pu enrichir, co-construire et rendre ce document officiel ?

Les premiers partenaires sont les établissements d'enseignement agricole qui ont été très proactifs. Ces derniers apprécient nos sollicitations au service du recrutement des jeunes qui choisissent l'agriculture pour s'y épanouir professionnellement. Et bien naturellement le conseiller en prévention de la MSA POI-

LES DIX RÉSEAUX D'ÉLUS À LA MSA POITOU

- Réseau des élus du Bressuirais
- Réseau des élus de la Gâtine
- Réseau des élus du Mellois
- Réseau des élus du Niortais
- Réseau des élus du Thouarsais et du Val de Thouet
- Réseau des élus du Châtelleraudais
- Réseau des élus du Civraisien
- Réseau des élus du Loudunais
- Réseau des élus du Montmorillonnais
- Réseau des élus de Poitiers et ses alentours

Retrouver les élus de la MSA sur le site Internet :

<https://poitou.msa.fr/lfp/le-reseau-des-elus-de-la-msa-poitou>

TOU et l'inspection du travail ont contribué à la conception de l'outil pour les parties réglementaires.

La rentrée de nombreux jeunes en apprentissage a-t-elle été l'occasion de déployer cette « Fiche-mémo » et de palier aux difficultés rencontrées lors de la signature des contrats ? Nous espérons que nos partenaires que sont les établissements d'enseignement agri-

cole diffuseront cette fiche tant auprès des apprentis et des stagiaires qu'auprès des employeurs et maîtres de stage. Et comme l'ont exprimé les deux vice-présidents de notre échelon local, Marie-Jo Souchet et Jean-Marie Talon, cette fiche-mémo, c'est « un code de la route », « un GPS » pour les exploitants qui recrutent des apprentis ou qui accueillent des stagiaires.